

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DÉCRET N° 86/512 du 19/4/86 M.D.P.P.S.-DGFP.:
E.M.Y. DGPCE.
Portant intégration et nomination de
certains candidats, dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Sociaux (Santé Publique), en tête
ETITIELE (François)

LE PREMIER MINISTRE

(/I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984, portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984, portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965, abrogeant et rempla-
çant le décret n° 63/376 du 22.12.1963, fixant le statut commun des
cadres de la catégorie AI des Services de Santé ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962, fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962, fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962, relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963, fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967, réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962, fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/656 du 8.8.1984, portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.1985, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.1985, portant organisa-
tion des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985, déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancement
et révisions des situations Administratives des Agents de l'Etat ;
(/u la lettre n° 0238/DGSP/DSAF du 17.1.1986, du Direc-
teur des Services Administratifs et Financiers, transmettant les
dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

D É C R È T E

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.12.65, suavisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique), et nommés au grade de Médecin de 4ème échelon stagiaire, indice 1110.

- ETITIELE (François), né vers 1954 à M'Baya-Gamboma
- BAKALA (Désiré) né le 21 Septembre 1960 à Kinsoundi
- NGAMPO (Stéphane), né le 30 Novembre 1954 à Inga (TERRE OBABA)
- NGATSE OKO (Albert) né vers 1955 à Mapoko

ARTICLE 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent décret, qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JO et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 19 Avril 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard FOUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFP/DGPCE.....	3
DGFP/BST.....	1
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
MSAS.....	2
INTERESSES.....	4
DOSSIERS.....	12
SGG/BC.....	2.-